

VALDERIES

Ordures ménagères : le taux de la taxe passe à 14%.

Le comité du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du secteur de Valence-Valdériès s'est réuni le 14 avril 2021 à la salle des fêtes de Valence d'Albigeois. Après avoir accueilli les délégués des 24 communes adhérentes (7.373 habitants), le quorum étant atteint, le président du SICTOM Vincent RECOULES a ouvert la séance. Après l'approbation du compte rendu de la séance du 8 mars dernier, il a présenté le compte administratif 2020 qui fait état d'un excédent net de 109.704,92 €. Ce bilan a été voté à l'unanimité. Les propositions du budget primitif 2021 équilibré à 774.317,58 € en fonctionnement et à 84.000 € en investissement, ont également été votées à l'unanimité. Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et consécutivement à la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), elle subit en 2021 une augmentation de 5,6 %. Le taux unique a été fixé à l'unanimité des présents à 14%. Sur le plan du nettoyage et de la désinfection des containers utilisés pour les ordures ménagères et le tri sélectif, opération qui doit avoir lieu tous les trois ans, tous les délégués ont autorisé le SICTOM à établir une convention avec la mairie de Valence d'Albigeois afin que cette dernière puisse assurer ces travaux en 2021. Après un rappel sur les actions d'informations à mener auprès du public pour améliorer les performances du syndicat dans le domaine du tri, la discussion a porté sur la mise à disposition de composteurs (800 litres). Le SICTOM facture aux municipalités intéressées 50% du prix d'achat de ces composteurs. Les mairies peuvent ensuite faire payer ce montant aux particuliers souhaitant acquérir pour une somme modique de tels équipements. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

Pierre Ricca.